No. 7.

Montréal, 23 Sept. 1838.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre faveur de ce jour, je me fais un devoir de vous dire: qu'en effet dans une conversation que j'eus avec Mr. P. E. Leclerc peu de jours après l'incendie de St. Benoit, ce Monsieur me dit que la lettre à laquelle vous référez ou plutôt le fragment qui en fut publié vers ce tems ne lui avait paru rien autre chose qu'un badinage. Il ajouta qu'il avait vu cette lettre, et depuis, si je me rappelle bien, qu'elle traitait principalement d'affaires particulières entre vous et Mr. Girouard. Je n'ai nulle objection à ce que vous donniez telle publicité que vous jugerez convenable à ce fait, d'autant moins que je l'ai souvent cité à l'appui de l'opinion que je m'étais moi-même formée de cette fameuse lettre.

Votre dévoué Serviteur et Ami,
LOUIS T. DRUMMOND.

L. H. Lafontaine, Ecr.

NOTE.—Je révoque en doute l'existence de cette prétendue lettre qu'on refuse de me communiquer. Je nie hautement qu'aucune partie de ma correspondance avec M. Girouard puisse le moins du monde donner lieu à un magistrat honnête d'émaner un mandat de haute trahison contre moi. On voulait un prétexte, et rien de plus.

L. H. L.

—00000—

A lord Durham.

My Lord,

Quand vous liserez les journaux torys de la province, vous devrez être convaincu combien l'esprit de parti agit sur les destinées de la province, sur le bonheur de chaque citoyen et combien la liberté des sujets de sa majesté est au jouet du caprice de ceux qui agissent au nom de la loi. Je ne puis passer sous silence une affaire atroce, un acte de vandalisme qui a eu lieu à Nicolet dans le mois de janvier dernier. Je vous l'expose dans l'intérêt public pour vous démontrer, Mylord, que si les Canadiens ne prirent pas les armes dans cette paroisse contre le gouvernement de sa majesté; c'est parce que ces hommes étaient cuirassés de *loyauté*. Mais il serait fâcheux peut-être de les pousser à bout. Ils sont des lions qui dorment, ils seraient terrables et redoutables aux ennemis du dehors s'ils étaient convaincus que le gouvernement britannique a sincèrement leur bonheur à cœur; mais qui pourra opposer une barrière à leur impétuosité s'ils levaient une fois, par cause de mauvais traitements, le bouclier de l'indépendance, s'ils entonnaient le chant de guerre: "LA MORT OU LA JUSTICE," et que leur chant aurait de l'écho? Je vous le demande respectueusement, Mylord, qui pourra dompter leur courage et leur impétuosité? Je me hâte de vous exposer le tableau de l'infortune et des outrages qui pèsent sur ces braves, qui répandirent déja si généreusement leur sang pour la défense du pays. Nicolet est une grande paroisse qui compte au moins 1500 hommes portant les armes et tous réformistes qui ne demandent que la justice et la protection des lois. Ils se sont toujours comportés avec loyauté et n'ont jamais professé d'autres principes que ceux que votre excellence proposa à Glasgow en 1834. Et ces hommes de bien, dont le gouvernement devrait s'emparer de la confiance et des cœurs par des bons traitemens, sont loin de recevoir ces bienfaits de manière à raffermir leur confiance et à les faire persévérer dans leur loyauté, si le joug de fer, sous lequel ils gémissent, se continue longtemps. Le seul magistrat qui conduit les affaires *de facto* est la personne Luc Michel Cressé. Jadis il avait renvoyé en commission, tant il avait eu le talent de se rendre un sujet d'horreur et de mépris auprès de ses concitoyens. Mais l'automne dernier, au moment de l'orage politique, il eut le talent de se faire mettre dans la commission, afin de venger ses animosités privées. Mes accusations ne sont pas vagues, elles sont fondées sur la vérité des faits. 20.000 témoins déposeront comme moi, tous diront que cette paroisse était tranquille dans les mois de novembre, décembre et janvier derniers, que tous voulaient la paix et ne pas intervenir avec les insurgés. M. Cressé ne trouvait pas son compte dans tant de loyauté; il avait été énoncé une commission pour recevoir les sermens d'allégeance, il en fut, et il profita de ce moyen pour se faire un titre de recommendation auprès du gouvernement, et il déclara rébelles et coupables de haute trahison des hommes qui n'avaient demandé que le redressement des griefs qui affligent et ruinent ce pays. Il déclarait digne de l'échafaud celui qui ne voulait pas prêter le serment d'allégeance, ce qu'un honnête homme ne pouvait et ne devait pas prêter, 1o. parce que la dynastie qui occupe le trône d'Angleterre est la même depuis plus d'un siècle et que prêter un nouveau serment était un cumul de sermens, serment oiseux, et parconséquent crime énorme et odieux, puisque l'Etre Suprême défend de prendre son saint nom en vain et sans nécessité, 2o. parcequ'ils n'avaient pas à justifier leur loyauté ayant toujours été fidèls, ils n'avaient pas à s'accuser de la souillure de déloyauté, jamais ils n'en avaient commis le crime. Cependant cet homme, Milord, n'en écrivit pas moins à sir John Colborne que cette paroisse était dans un état d'insurrection, et contre la vérité il affirma que l'on tramait contre le repos public. En conséquence il fut envoyé de Montréal un nommé Leclerc, magistrat, aussi tyran et ennemi des libertés constitutionnelles que Mr. Cressé pouvait l'être. Tous deux tramèrent contre l'honneur et la protection que les loix accordent aux sujets de Sa Majesté, et ils émanèrent des mandats pour écrouer dans la prison de Montréal (ô honte! ô hommes parjures à vos devoirs!!! tandis qu'il y avait une prison pour ce district) Jean Bte. Proux, J. Bte. Hébert, Ecrs., et le Dr. Rousseau contre qui ils n'avaient point la moindre imputation de déloyauté à faire et qui furent détenus comme de grands criminels 24 jours sous les verroux. 30 citoyens des plus respectables furent obligés de fuir leurs foyers l'espace d'un mois, dans la crainte d'être aussi appréhendés aussi illégalement en vertu des *warrants* que ces deux cannibales, ces deux tyrans avaient émanés. Ces hommes ne rentrèrent dans le sein de leurs famille qu'après avoir souffert les privations les plus inouies. Cressé craignant des fruits amères pour prix de sa mauvaise conduite ou peut-être satisfait des maux qu'il leur avait fait souffrir, discontinua de les poursuivre, preuve qu'ils n'étaient pas coupables et qu'il avait abusé de son autorité, les trois incarcérés furent mis en liberté sans donner même caution. Ces hommes ne peuvent plus obtenir justice, car la voie des tribunaux leur est interdite; quelle voie le gouvernement leur offre-t-il pour empêcher les récidives?

Au nom de la justice et de la sainteté des loix, je prie Votre Excellence de faire une enquête sur la conduite de Luc Michel Cressé, comme magistrat et qu'il soit puni suivant les loix de son pays pour abus d'autorité. Vous ferez honneur à votre administration et rassurerez la confiance de mes compatriotes.

UN REFORMISTE DE NICOLET.

Ce 20 Sept. 1838

NOUVELLES DIVERSES.

—On écrit de Toulon, le 25 juillet:

"Le télégraphe est toujours en mouvement, et la plus grande activité règne dans le port; on pourra bientôt disposer du trois-ponts *le Montebello*, des frégates la *Thétis* et *l'Armide*, et de plusieurs bâtimens légers.

"Nous recevons des nouvelles des Dardanelles jusqu'à la date du 4 juillet: l'escadre turque, aux ordres du capitan-pacha, qui a quitté Constantinople dans la journée du 28 juin, était encore dans le détroit. Elle est forte d'une vingtaine de bâtimens de guerre, dont quinze vaisseaux ou frégates. Un brick de guerre français, qui était en observation devant Tenédos, a reçu aussitôt des instructions de M. l'amiral Roussin, et fait route immédiatement pour Smyrne, où se trouvait M. le contre-amiral Gallois, avec l'escadre sous ses ordres, composée des vaisseaux le *Jupiter* (amiral,) *le Santi-Petri, le Trident*, et de quelques bâtimens légers. Ces forces navales, sans perdre de tems, ont fait route vers l'embouchure des Dardanelles, et elles suivront probablement l'escadre du capitan-pacha jusqu'à Tripoli de Barbarie et Tunis. L'escadre française sera ralliée dans ce dernier port par le vaisseau de ligne *Iléna*, monté par M. le contre-amiral Lalande

Les nouvelles d'Alexandrie sont du 5 juillet. Le pacha était exaspéré au dernier point; on avait la preuve à peu près certaine, que l'incendie du vaisseau et d'une partie de la ville du Caire sont l'œuvre de la malveillance. Le vaisseau allait être lancé; on a trouvé dans les cendres le cadavre d'un Maltais; le pacha voulait d'abord décimer l'arsenal et faire fusiller un homme sur dix, mais il s'est contenté de faire fusiller treize hommes qui étaient de garde et un officier. Au Caire, tandis que le feu était éteint sur un point, on le mettait sur un autre; l'incendie a duré quatre jours. Le pacha n'est pas très aimé; on voudrait qu'il abdiquât en faveur de son fils Ibrahim.

"L'escadre égyptienne, forte de seize bâtimens, dont huit vaisseaux et trois frégates, débarquait à la hâte les canons des batteries basses ou de trente-six, et se disposait à aller à la rencontre de l'escadre du Grand-Seigneur. Le pacha veut à toute force se rendre indépendant; il l'a déclaré le 2 juillet aux consuls des diverses nations réunis.

"Quatre heures après son départ d'Alexandrie, le paquebot français de la correspondance a rencontré une frégate égyptienne démâtée de son grand mât de hune, et ayant toutes les vergues du grand mât amarées; ce bâtiment avait été envoyé en croisière pour surveiller les mouvemens de l'escadre turque et en donner connaissance au vice-roi.

"A la date du 14 juillet, l'escadre anglaise de la Méditerranée, aux ordres de l'amiral sir Robert Stopford, n'avait pas encore paru à Malte; un seul bâtiment, le paquebot *la Confiance*, commandé par le fils de l'amiral avait mouillé sur cette rade. Il a annoncé que l'escadre, partie de Toulon le 8, avait dû s'arrêter à l'île de Minorque pour attendre une corvette expédiée à Barcelone pour prendre des provisions.

"La frégate *la Guerrière*, à bord de laquelle se trouve le prince Frédéric d'Autriche, était à Messine le 24 juin; le 27 elle en est partie, se dirigeant vers Livourne Gênes, Toulon, Gibralter, Cadix et Maroc. Ce bâtiment doit être de retour à Malte vers le milieu du mois d'août, le prince désirant assister au couronnement de l'empereur à Milan.

"Aujourd'hui a mouillé sur rade le bâtiment à vapeur *le Crocodile*. Ce paquebot n'a apporté que le courrier d'Alger; les nouvelles vont jusqu'à la date du 22. On avait reçu par terre des renseignemens fort circonstanciés touchant la dernière expédition dirigée par Abd-el-Kader en personne vers le désert. L'expédition avait 1800 chameaux chargés d'eau. La ville devant laquelle Abd-el-Kader a échoué s'appelle Aïn-Madi; elle est à environ six journées de marche de Tekedempt. Cette ville, bien fortifiée, a résisté facilement aux efforts de l'armée arabe, dépourvue d'artillerie et harcelée de toutes parts par des nuées de Bédouins. Aïn-Madi, grâce à l'intrépidité de ses habitans et à ses fortifications, a toujours conservé son indépendance, même sous les Turcs. C'est une ville commerçante entre le Maroc et l'intérieur du nord de l'Afrique. L'émir est exaspéré, et il réunit en ce moment des forces considérables et de l'artillerie pour entreprendre une nouvelle expédition contre la ville rebelle. Des ordres ont été expédiées en conséquence aux chefs de Mascara, de Tlemcen et à El-Barcani pour qu'ils aient à réunir avec toute la célérité possible des corps de troupes considérables et des provisions.

"Le maréchal-de-camp Galbois, qui commandait les camps de Blida, est parti pour Constantine où il doit remplacer M. le maréchal-de-camp Négrier."

—On nous écrit de Berlin, à la date du 5 juillet:

"L'ancien marchand A....., condamné à mort pour meurtre commis sur la personne d'un geôlier, avait formé un recours en grâce pour ne point être décapité par la hache, mode de supplice usité en Prusse, du reste, il ne demandait pas mieux que d'être exécuté, pourvu que ce fut de tout autre manière. Mais son pourvoi ne fut point accueilli dans ces termes, et même pour tromper son désir violent qu'il avait de mourir, on commua la peine capitale qu'il devait subir en une détention perpétuelle. Le condamné refusa de toute ses forces le bénéfice d'une telle grâce; voyant enfin qu'il n'avait plus aucun espoir d'être exécuté, il se pendit en présence de six de ses co-détenus, qui lui avaient donné l'assurance solennelle de ne point s'opposer à l'accomplissement de son dessein.

—On écrit de Stockholm, 10 juillet:

"Vendredi 6, le roi venait de passer en revue les troupes échelonnées sur Laduyardfield, et il retournait par les pontons au Rosenthal, lorsque le cheval monté par S. M. s'emporta. Le roi s'épuisa en vains efforts pour dompter l'animal. Le cheval franchit au triple galop la barrière de la Porte-Bleue, et S. M. qui jusqu'à ce moment était restée en selle, fut précipitée à terre. Le roi se releva ayant une forte contusion à l'épaule; mais un autre cheval lui fut amené, il le monta et se rendit au château.

MONTREAL,

Mardi 25 Septembre 1838.

On a vu le redacteur de la vieille *Gazette de Québec* reproduire avec une complaisance qui devrait être une énigme, un article de l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* chamarré d'invectives contre les habitans de la province en général, et en particulier contre Mr. Papineau. On n'a pas manqué, dans la *Gazette*, de faire observer que le confrère étranger *conspue Mr. Papineau*, qu'il le *peint comme un lâche, un traître*, les autres également comme des *traîtres*, des *scélérats*, des *brigands*. Tout cet sur ce ton dans l'article de l'*Abeille* et dans la glose de la vieille *Gazette*. Tels sont les chef-d'œuvres d'éloquence qu'on y présente à l'admiration du public, et, apparemment, comme des modèles sur lesquels nous devons nous former!

Voici comme le folliculaire de la Nouvelle-Orléans s'exprime dans une partie de l'article en question: "Ce qui nous confond," dit-il, "c'est que parmi les journalistes du Canada "il se trouve des hommes *assez insensés, assez "dépravés, assez vils et corrompus pour* prêter "leur appui à cette *horde de scélérats, se faire "les patrons et les proneurs du crime et souiller "leurs feuilles des injures les plus dégoutantes "des calomnies les plus noires et les plus absurdes "contre les Etats-Unis.*"

C'est assez de ces échantillons pour savoir à quoi s'en tenir sur ces deux productions.

L'ordonnance relative aux détenus politiques frappe les uns d'exil, décrète contre d'autres la peine de mort si, pour revoir la terre de leur naissance, ils n'obtiennent une permission spéciale, à des conditions qui ne sont pas connues. D'autres ont été forcés de donner des cautionnemens dont le montant excède de beaucoup le taux des fortunes ordinaires de la province. Observons que plusieurs de ceux que l'on soumettait à ces épreuves étaient bien loin d'être dans l'aisance. Les demeures de plusieurs autres avaient été réduites en cendres sans qu'on puisse assigner de motifs au plus grand nombre de ces exécutions militaires, et leurs propriétés pillées, la plupart enfin ruinés par suite des événemens de l'automne dernier. Maintenant, même en les supposant tous coupables et au même degré comme dans la plus légère excuse, comment le journaliste a-t-il pu n'être pas révolté de l'idée d'outrager le malheur? Le bourreau lui-même n'insulte pas les victimes dont on ordonne le supplice; c'est assez pour lui de les immoler. Qu'une feuille comme il s'en trouve une dans Montréal qui dût sa naissance au plus grossier fanatisme dans laquelle on prêche sans cesse la spoliation, le brigandage et jusqu'au meurtre de guet-apens ressassât des articles comme celui de l'*Abeille*, cela se concoit, mais pour la vieille *Gazette de Québec*! comment l'expliquer? Quels souvenirs cette conduite ne doit elle pas réveiller!

Tout en renchérissant sur ce que les expressions du folliculaire de la Nouvelle-Orléans renferment de dégoûtant, celui de Québec garde le silence sur le reproche fait aux rédacteurs des journaux canadiens d'avoir "souillé leurs feuilles des injures les plus dégoûtantes, des calomnies les plus noires et les plus absurdes contre les Etats-Unis." Pouvait-il ignorer d'abord qu'ici les feuilles qu'on aurait pu regarder comme publiées dans l'intérêt de ceux contre lesquels le journaliste étranger déblatère d'un ton si grossièrement cynique ne méritaient nullement cette imputation; qu'elles étaient, au contraire, en butte à des accusations d'une espèce toute différente, même absolument opposé?

Ce qui rend la conduite du rédacteur de Québec encore plus blâmable, c'est qu'à l'époque même à laquelle se rapportent plus particulièrement les vociférations de celui de l'*Abeille*, des éditeurs et des imprimeurs des journaux de l'espèce dont il vient d'être question, les uns s'étaient réfugiés dans les Etats-Unis après avoir vu leurs établissemens détruits, l'un d'eux par des actes de la plus lâche violence, que les autres étaient jetés dans les prisons, que leurs presses et leurs caractères avaient été comme eux-mêmes mis derrière les verroux.

Si la fausseté de ces accusations n'a pas rebuté le journaliste de Quebec, comment a-t-il pu n'être pas au moins frappé de l'étourderie dont leur auteur fait preuve dans chaque phrase de cette sale production? Cependant il la prône comme une victoire parce que son auteur met maintenant au jour relativement au pays des sentimens différens de ceux qu'il exhalait l'automne dernier. Pour le journaliste de Québec, c'est un sujet de triomphe! comme si les vociférations de cet écrivain contre ceux dont naguère il faisait l'éloge devait être le fruit d'un changement raisonné d'opinions d'une haute conviction!

Ce qui ne paraît pas moins singulier, c'est qu'il ait en même temps pris le soin de dévoiler le mystère de cette conversion. Suivant lui l'*Abeille* est une *feuille officielle*. N'avons nous pas ici vu constamment tomber d'un jour à l'autre dans les même contradictions, non-seulement ceux qui courent ici la même carrière, mais encore ceux qui n'ont que des espérances de la voir s'ouvrir à leurs petites ambitions, si ce n'est à la cupidité quand ils caressent des passions furieuses de partisans. Des considérations de justice et de morale n'agissent pas plus sur le rédacteur de l'*Abeille* que sur ceux de notre pays qui déchirent un jour, comme on les a vu faire dernièrement, lord Durham, ce dont ils font quelques jours après le panégyrique, et qui reviennent tour à tour à ces rôles opposés. Leurs injures ou leurs calomnies comme leurs louanges et leurs flagorneries sont dictées par leurs craintes ou leurs espérances de *parti ou de projet*; c'est une affaire de calcul, jamais de conscience. Il est triste de voir le rédacteur de la vieille *Gazette* se rendre depuis quelques années si souvent coupable de fautes semblables, entraîné sans doute par d'aveugle ressentiment, si, comme on aime à le croire, ce n'est pas par des motifs d'un vil intérêt. S'il était guidé par des motifs vraiment respectables n'aurait il pas au moins dû faire ressortir ce que les reproches dont il vient d'être question comportaient, non pas seulement d'injustice, mais d'absurdité?

—00000—

1ère Depeche de Lord Durham.

La première dépêche du gouverneur général à lord Glenelg et soumise au parlement anglais est datée de Québec, chateau St Louis, 20 juin 1838, et est comme suit:—

"En arrivant mon premier soin fut d'examiner très attentivement la liste des prisonniers et les dépositions concernant chacun d'eux; je me suis aperçu qu'il n'y avait que 8 ou 9 prisonniers contre lesquels les preuves justifieraient l'application d'une grande sévérité, les principaux chefs et instigateurs ayant fui et étant en sûreté aux Etats-Unis. Ensuite, je me suis appliqué, par des réponses aux adresses et aux demandes particulière à empêcher qu'on ne crût à la possibilité d'une amnistie générale, et j'ai annoncé que j'étais déterminé à punir les coupables et à faire miséricorde à ceux qu'on avait trompés. C'est dans cette intention que j'ai fait émaner une commission spéciale pour examiner des procès des prisonniers, et j'ai envoyé le procureur général à Montréal pour la mettre à effet. Ces mesures ont été suivies des conséquences salutaires que j'en attendais et, jointes à d'autres moyens, par lesquels ils furent convaincus que je ne laisserais pas s'échapper les coupables, elles ont induit les mineurs à s'avouer coupables et à se placer à la merci de la couronne.

"Hier j'ai convoqué un conseil spécial, dont je transmets ci inclusé à votre seigneurie la liste des membres, et j'ai passé une ordonnance qui déporte du continent américain durant le bon plaisir de sa majesté les prisonniers qui ont plaidé coupables. Il est interdit à M. Papineau et à ses associés, qui ont fui la justice, de rentrer dans la province, et les autres sont élargis en donnant caution pour leur bonne conduite. J'ai aussi fait émaner, au nom de sa majesté, une proclamation qui annonce cet acte de grace, en même temps que l'ordonnance qui inflige le châtiment.

"Ces mesures ont mérité l'entière approbation de sir John Colborne et de ceux qui sont à la tête de ce qu'on nomme le *British party*; ils ont déclaré qu'ils n'exigaient aucune punition sanguinaire, mais qu'ils demandaient des sûretés pour l'avenir et la certitude que le retour de la tranquillité de la province ne serait pas entravé par les manœuvres de ces meneurs de la rebellion soit ici, soit aux Etats-Unis. Ceci je l'ai effectué pour eux et à leur contentement. Je ne pense pas qu'il soit juste de déporter ces personnes à une colonie pénale, pour deux raisons: 1. parce que c'aurait ajouté un caractère d'infamie à leurs actes, ce que l'opinion publique n'eût pas sanctionné: et 2. parce que je tiens qu'il serait impolitique de geôler la colonie elle-même de personnes qu'on regarderait comme des martyres politiques et qui peut-être s'acquerrait par là un degré d'influence qui pourrait servir à de mauvais usages dans une société composée d'élémens si dangereux. Après m'être consulté avec le vice amiral sir Charles Paget j'ai donc résolu de les envoyer à la Bermude, où elles seront placées dans une contrainte et sous une surveillance strictes. Toutefois on doit peu craindre qu'elles tentent de s'évader, puisque un pareil acte leur fermerait d'un coup et à toujours l'entrée de leur pays natal.

"Sir Charles Paget a donné l'ordre à la *Vestal* de se tenir prête pour conduire les prisonniers qui sont au nombre de huit, à la Bermude, dès qu'ils seront arrivés ici; j'espère donc que dans bien peu de jour il ne restera plus une seule personne en prison accusée de haute trahison ou de menées séditieuses en cette province. Comme de raison je ne fais pas allusion aux meurtriers du lieutenant Weir, qui seront traduits de la manière ordinaire aux assises accoutumées, et dont le cas devrait être distinctement excepté de la catégorie des accusés politiques."

—00000—

L'extrait de la première dépêche de Lord Durham, du moins de celle dont on a connaissance comme telle, nous a jeté dans l'étonnement, et confirme pleinement à nos yeux, il faut l'avouer, ce que l'on dit à présent en Angleterre du noble comte, qu'il ne possède pas les qualités qu'on lui pensait pour occuper la première place au ministère, poste que jusqu'à cette époque les libéraux et même les whigs croyaient devoir lui échoir éventuellement. De longs commentaires se présentent au bout de notre plume au sujet de cette pièce, mais nous n'avons dans ce moment ni la volonté de les faire, ni assez d'espace pour les insérer. Nous nous bornerons à quelques observations. Nous le disons avec sincérité, nous sommes profondément affligé du désappointement que lord Durham nous cause par sa dépêche; car il y a désappointement, le désappointement le plus complet et le plus cruel dans cette dépêche. On se rappelle très bien, puisque la chose n'est encore que d'hier, que lord Durham s'est appliqué dans toutes ses réponses aux adresses publiques (on ignore, comme de raison, ce que sa seigneurie a pu répondre aux adresses particulières,) à inculquer l'idée qu'il ne reconnaissait aucun parti, aucune secte dans la province. C'était sur cette réprobation de partis et de sectes, répudiation entière et répétée, que dans sa proclamation d'intronisation, lord Durham basait sa promesse solennelle de justice et d'impartialité. Deux ou trois semaines après, le 20 juin, dans un document authentique, son excellence reconnait officiellement un parti, ou plutot une fraction et une faction si faussement et si ridiculement nommé "*British party.*" Son excellence a l'honneur d'en consulter les chefs, sir John Colborne compris, et a le plaisir d'annoncer au gouvernement anglais que ces chefs (et non pas des "meneurs" *Ring-leaders*, s'il vous plait) veulent bien condescendre à faire miséricorde aux "meneurs" *Ring-leaders* à condition qu'ils ne soient plus à l'avenir exposés aux "manœuvres" de ces derniers, soit en Canada, soit aux Etats-Unis, et cela son excellence a l'adresse, l'inconcevable adresse de le faire "pour eux," (les chefs du *British party*) et de façon à les *contenter*. Quelle admirable diplomatie! Décidément, la politique madrée de la Russie a fait des adeptes.

Plus d'un acte administratif du gouvernement de lord Durham nous paraissait étrange à côté de sa fameuse proclamation. Ne soyons pas surpris, son excellence a fait pacte avec l'*Association Constitutionnelle*. Qui sait si la dépêche, facilitant les négociations, n'a pas eu l'effet d'induire l'ambassadeur et l'envoyé extraordinaire du "*British party*" à demander un peu plus tôt leurs passeports au bureau colonial?

L'inconséquence, nous voulons dire l'inconsistance du noble comte n'en est cependant pas moins avérée actuellement. Désormais, on ne l'entendra plus répudier de parti et promettre l'impartialité sans penser malgré soi à la malencontreuse dépêche.

Puis après le pacte de parti viendra l'acceptation d'une secte. L'église anglicane par exemple comme église établie ou dominante. Pourquoi non? Le premier vaut bien celle-ci. L'évêque d'Exeter n'en serait pas fâché. La reconnaissance pour la *loyauté* du clergé catholique qui a empêché le pays de se soulever en masse empêchera à son tour le gouvernement de lui imposer ce joug. Chimère! Le gouvernement anglais n'a pas de reconnaissance. C'est aux Canadiens, aux Franco-Canadiens qu'il doit d'être la seule puissance européenne qui ait encore un pouce de terre dans l'Amérique du Nord: ils ont prodigué leur sang et leurs deniers pour le lui conserver. Lord Durham en Conseil spécial vient de passer une ordonnance qui dépouille les miliciens *qui ont droit* aux terres incultes, de ce qu'ils en avaient, ou de ce qu'ils devaient en avoir, et leur donne en retour un billet pour se rendre adjudicataires d'autant aux ventes publiques qui se feront de ces terres, billet qui ne ressemble pas mal à certains chiffons en circulation. Quant aux miliciens qui ont eu le malheur de ne pas se présenter avant 1331, il y a prescription contre eux. De la reconnaissance! et bon Dieu, parce que le peuple s'est fâché un petit brin de ce qu'on prenait ses deniers sans les demander, et malgré lui, on lui a été sa constitution. Ne parlez pas de reconnaissance, la reconnaissance est une bêtise.

"Ces mesures ont mérité l'entière approbation de sir John Colborne et de ceux qui sont à la tête de ce qu'on nomme le "*British party.*" Dites donc encore que lord Durham est un dictateur revêtu de pouvoirs illimités. Il est obligé de mendier l'approbation de sir John Colborne, il se prosterne devant l'oligarchie. Oh! nous nous étions formé une toute autre idée de lord Durham; nous l'avions cru homme d'état, homme de génie, ce n'est que le serviteur très humble de notre ancienne bureaucratie. Il paraît que lord Brougham le connaissait mieux que nous.

—00000—

Nous apprenons qu'il a été reçu en cette ville copie d'un projet d'acte pour l'établissement de bureau d'enrégistrement, accompagnée d'une lettre imprimée de la part de Monsieur Turton. La copie que nous avons vue ne contient pas de traduction française. La masse des habitans du pays ne doit sans doute être comptée pour rien, c'est une bagatelle pour eux. Quoique n'ayant mission que pour refaire le système politique, lord Durham met de gaîté de cœur la coignée à l'arbre de leurs droits civils, de ces lois qui règlent les propriétés, et ce sans daigner parler la langue des intéressés; et il veut sans doute après cela que le peuple soit content. Nous tâcherons de revenir sur ce sujet.

—00000—

☞Le *Herald* de la semaine dernière prophétisait que les patriotes devaient se révolter vendredi. On a remarqué que la tranquillité publique n'a jamais été plus profonde que ce jour-là.

☞Nous appelons l'attention spéciale des lecteurs sur l'excellente lettre de M. Rochuck que nous avons traduite du *Standard*, journal anglais, ainsi que sur la correspondance de M. Lafontaine, que l'on trouvera sur la première page. La lettre d'un Réformiste à lord Durham mérite également l'attention publique.

—00000—

☞On verra par nos colonnes d'annonces que MM. les directeurs de la Société mutuelle d'assurance contre le feu se réuniront en assemblée générale lundi prochain.

—00000—

☞La surabondance des matières est cause qu'une foule d'articles tous relatifs à des sujets d'une importance majeure sont remis faute de place.

—00000—

☞Le *Canadien* nous apprend que M. Joseph Bourassa s'est noyé mardi soir à la Pointe-Lévi, vis-à vis le chantier de Tibbets.

—00000—

☞Les nouvelles importantes d'Angleterre à l'égard de l'ordonnance dite d'amnistie n'ont pu trouver place dans ce numéro; mais comme la *Quotienne* est le premier journal de la ville qui les ait publiées, et que le feuilleton extraordinaire qui les contenait a été répandu largement il serait peut-être inutile de les répéter. Toutefois, l'article dont elles nous ont fourni le sujet paraîtra dans la *Quotidienne*.

—00000—

☞Le *Mercury* reproduit l'extrait d'une lettre reçue à Montréal dans laquelle il est dit que M. Chaffers et Casserer, deux magistrats résidant près de St. Césaire, sont arrivés à Montréal, par suite de menaces de mauvais traitemens, et que le jardin de M. Chaffers et celui du curé de la paroisse qui jouit de la réputation d'être un bureaucrate ont été fouillés et dévastés. Nous ne saurions trop fortement conseiller à ceux qui se sont rendus coupables de ces actions d'être plus prudens à l'avenir s'il ne veulent pas en subir les conséquences,

—00000—

Un journal de New-York a publié le logogriphe qui se trouve ci-dessous. C'est un problème qu'il soumettait aux élèves étudiant la géographie, afin de les exercer. Ce problème est très compliqué et il fallait beaucoup de pénétration d'esprit, de calcul et de recherches géographiques pour le résoudre. Ce travail ardu, un jeune Canadien l'a entrepris, et ses efforts ont été couronnés d'un entier succès. La solution est dans les mots *liberté et indépendance* et se trouve motivée à la suite du problème que voici et que nous donnons en anglais ainsi que la réponse parce que ces sortes d'énigmes ne sauraient se bien traduire:—

Extract of McKenzie's Gazette of the 1st September 1838. No. 17.

"GEOGRAPHICAL ENIGMA FOR YOUNG STUDENTS IN GEOGRAPHY."

I am composed of 22 letters.
My 21, 11, 9, 21, 2, 17, 12, 8, 6, 11, is a City in the United States.
My 15, 1, 8, 2, 9, is a fort in the State of New-York.
My 6, 5, 16, 20, 6, is a River in Canada.
My 8, 12, 17, is a Cape on the Coast of the United States.
My 5, 11, 21, 14, grows in the West Indies.
My 14, 5 11, 22, is a fort in Canada.
My 18, 5, 2, 4, is a Lake in the United States.
My 1, 11, 6, 6, 1, 16, is a Lake in the State of New-York.
My 13, 4, 8, 10, is a Sea in Asia.
My 11, 9, 18, 2, 8, 20, 8, is one of the United States.
My 3, 5, 8, 11, 17, 15, 5, 18, is a town in the Tennessee.
My 8, 1, 3, 8, 12, 7, is a City in the State of New York.
My 21, 8, 12, 8, 13, 8, is where British cruelty is practised.
My whole is dear to every American.
A solution is required.

Voici maintenant la solution de ce problème, que nous insérons telle que notre jeune et estimable compatriote nous l'a communiquée:—

SOLUTION:

Cincinnatti, is a City in the United States.
Plain is a fort in the State of New York.
Trent is a River in Canada.
Cape Ann is on the Coast of the United States.
Rice grows in the West Indies.
Fort Erie is in Canada.
Lake Erie is in the United States.
Lake Little is in the State of New-York.
Dead Sea is in Asia.
Indiana is one of the United States.
Brainird is a Town in the Tennessee.
Albany is a City in the State of New-York.
Canada is where British cruelty is practised.
LIBERTY AND INDEPENDENCE, is dear to every American, send to P. B. B.

A YOUNG FRENCH CANADIAN,
Of Montreal,

—00000—

Il se fesait autrefois de la rivière Chateauguay une pêche considérable de saumons, et depuis une vingtaine d'années, grâce à la navigation par la vapeur, ils ont entierement disparu.

Personne ne s'attendait à les voir revenir, lorsque Dimanche dernier il en parut un tel nombre dans le Canal du moulin, qu'on put en tuer onze au moyen de bâtons, &c.

—00000—

☞Les braves dont le *Herald* se dit l'organe, armés de toutes pièces, sont persuadés qu'ils peuvent compter sur l'appui des troupes, s'ils pouvaient trouver quelque prétexte de tomber sur des Canadiens sans défense. Aussi ce journal est-il constamment rempli des injures les plus sales contr'eux, des insultes les plus grossières, des menaces les plus barbares, qui ne peuvent avoir pour objet que d'allumer l'indignation, d'exciter à l'agitation et de provoquer, s'il était possible, quelques mouvemens de violence qui leur serviraient de prétexte pour répandre du sang. Tel est l'héroisme de ces loyalistes.

—00000—

☞ **Lord Durham s'en va.** ☜

Le *Morning Courier* d'hier dit qu'une lettre a été reçue en ville du Colonel Gray, du 71e régiment, actuellement à Québec, dans laquelle on annonce que son excellence le gouverneur général s'est décidé a partir pour l'Angleterre dans le courant du mois prochain dans le vaisseau de sa majesté le *Malabar*. D'après une autre lettre venant d'une source également bonne, ajoute le *Courier*, on croit sincèrement que sir John Colborne demeurera en Canada durant l'hiver prochain, ce qui est très probable si lord Durham part en octobre, la cloture de la navigation aurait sans doute lieu avant le retour d'un autre vaisseau.

—00000—

REVUE DES JOURNAUX.

—000—

SARATOGA SENTINEL.

OPINION EN ANGLETERRE DU BANISSEMENT PAR LORD DURHAM DES PATRIOTES CANADIENS.—Il paraît par la lettre suivante, reçue par le dernier paquebot, que le banissement sommaire par lord Durham et certains *gentlemen* du Canada, *sans procès*, ou l'intervention d'un jury, est regardé en Angleterre ainsi qu'aux Etats-Unis, comme l'abus de pouvoir le plus injustifiable.

"Londres, 31 juillet, 1838.

"Le *Morning Chronicle* d'hier contient le premier chapitre des statuts du conseil spécial de Durham condamnant le Dr. Wolfred Nelson aux Bermudes, et défendant le retour de M. Papineau et autres dans leur pays, sous peine de mort. Il est rédigé dans des termes si vagues et de telle sorte qu'il peut s'interpréter comme l'entendra Durham ou tout autre futur gouverneur. Je suis préparé d'avance à voir toute atrocité de la part d'un aristocrâte britannique; cependant, quoique fort de nerfs, j'ai été ébranlé douloureusement en lisant cette atrocité. Réellement, elle m'a fait mal. Pour l'amour de sa propre réputation, j'ai pensé que Durham aurait agi d'une manière plus libérale. On m'avait fait espérer qu'une loi sur le jury serait statuée de manière à donner aux messieurs en question l'occasion de subir leur procès, comme sans doute ils n'auraient pas hésité à le faire. Telle que la loi existe actuellement, je ne voudrais pas risquer un chien entre les mains d'un jury trillé par le shérif en Canada. Il y a lâcheté, de la lâcheté consommée dans la loi de déportation et de banissement. Lord Durham veut se débarrasser des meilleurs hommes du pays Il n'y a que les hommes de mérite qui déplaisent aux despotes. Cependant, il craint de les mettre à mort.

"Son *acte* dit que Nelson et sept autres ont confessé leur trahison. Où est leur confession? Pourquoi n'ont ils pas été traduits légalement en pleine cour à la face de tout le monde, et là appelés à se défendre? Pense-t-on que Wolfred Nelson s'y serait avoué "coupable"? plaidoyer qui est la seule forme *légale* de confession que je connaisse, à moins certes que ce ne soit une confession écrite, laquelle néanmoins doit être présentée en pleine cour et montrée comme preuve obviant à un plaidoyer de "non culpabilité." Toute l'affaire est illégale, cruelle et tyrannique, et fait voir que *lord Durham n'est pas homme à gouverner l'Angleterre comme premier ministre*, poste auquel son ambition vise. Pour lui donner une chance à la présidence, il faut que le peuple s'acquiert plus de pouvoir. Durham fonde son espoir sur un degré de libéralité supérieur en quelque sorte à celui que possèdent les whigs-tories. Assurer le succès à ce degré de libéralité présuppose une augmentation de force au vœu populaire. Eh bien! cet accroissement de pouvoir et d'intelligence qui donnerait à lord Durham de 1837 une chance de s'acquérir du pouvoir, le priverait en même temps de cette chance en portant le peuple à apprécier cet acte vil de sa part J'ai, malgré cela, foi en de meilleurs temps. Que ceux qui sont poursuivis actuellement pour leur amour de la liberté conservent leur courage, et profitent, avec vigilence, de toute occasion favorable qui se présentera.

"Vous verrez par les journaux que lord Brougham a mis l'ordonnance Durham sous les yeux de la chambre des lords. Il l'a dénoncée dans des termes énergiques et mérités. Plusieurs autres pairs, hommes de loi, l'ont également désapprouvée. Tous s'accordent à déclarer qu'il est contraire aux lois de punir des homme avant l'épreuve d'un procès. Cette matière sera de nouveau le sujet d'une discussion, mais je ne